

ARPEJ :

les personnels PREJ ne sont pas à disposition permanente

Le 16 mars 2026

Depuis trop longtemps, les personnels PREJ subissent des modifications de service de dernière minute.

Aujourd'hui, un nouveau cap est franchi : des changements de planning tombent le dimanche pour le lundi, sur des repos durement gagnés après des semaines éreintantes, avec toujours plus de missions, toujours plus de sollicitations et une fatigue qui ne cesse de s'accumuler.

L'UFAP UNSa Justice PREJ Béziers le rappelle clairement : en dehors de leur temps de service, les agents n'ont aucune obligation de répondre à leur téléphone personnel. Lorsqu'ils ne sont pas d'astreinte, leur temps de repos doit être respecté.

De la même manière, les plannings envoyés sur les boîtes mail personnelles des agents, en dehors de leurs heures de service, ne peuvent rester qu'à titre indicatif. Ils n'ont pas vocation à avoir de valeur sur un changement de service imposé au dernier moment, ni à devenir un moyen détourné de pression sur les personnels. Les temps de repos ne sont pas une zone de disponibilité permanente au profit de l'administration.

Pire encore, lorsque certains agents ne peuvent pas répondre ou ne peuvent pas donner suite à la demande, ce sont d'autres collègues qui finissent par en subir les conséquences. Ce fonctionnement est profondément injuste, car il reporte toujours la contrainte sur ceux qui restent disponibles, au détriment de l'équilibre entre les agents. Ce fonctionnement est injuste, usant et inacceptable.

Dans le même temps, l'ARPEJ continue de modifier les missions et d'accepter les sollicitations des juridictions sans jamais poser de limite réelle, y compris lorsque les alertes des gradés PREJ sont claires et répétées. Les gradés, eux, ont parfaitement conscience que cette logique du "on accepte tout" n'est plus tenable, qu'il faut savoir dire stop et qu'on ne peut pas continuer à empiler les missions au détriment des agents, de leur sécurité et de leur santé. Mais ils se retrouvent malgré tout contraints d'appliquer les décisions imposées par l'ARPEJ, à tenter de faire rentrer l'impossible dans les plannings, dans une organisation devenue un véritable Tetris permanent.

L'UFAP UNSa Justice PREJ Béziers le dit sans détour : l'ARPEJ ne peut pas continuer à taper toute l'année sur les agents, à bouleverser leurs repos et à piétiner leur vie personnelle comme si tout cela allait de soi.

Les personnels PREJ ne sont pas une réserve dans laquelle on pioche à volonté. Ils ne sont pas joignables à merci. Ils ne sont pas corvéables en permanence.

L'UFAP UNSa Justice PREJ Béziers exige le respect immédiat des temps de repos, de la vie personnelle des agents et de conditions de travail dignes.

L'UFAP UNSa Justice PREJ Béziers ne laissera pas l'ARPEJ continuer à maltraiter les personnels en toute impunité. Si cette situation perdure, nous saurons, comme nous l'avons déjà fait, nous mobiliser et prendre toutes les mesures nécessaires pour faire entendre et respecter les droits des agents.

Le bureau local UFAP UNSa Justice PREJ de Béziers

Olivier GAZE